

Niveau :	GRADE DE MASTER					année
Domaine :	DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES					5 60 ECTS
Mention :						
Parcours :	INTERNAT DFASP2 Pharmacie hospitalière - Biologie médicale - Recherche					
Volume horaire étudiant :	68 h	176 h	0 h	0 h	Stage hospitalier 12 mois mi-temps Stage recherche 2,5 mois mi-temps Service Sanitaire	319 h dont 75 h enseignements intégrés au stage
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité
Florence BOUYER Maître de conférences ☎ 03 80 39 34 50 Florence.Bouyer@u-bourgogne.fr	☎ 03 80 39 33 35 ☎ 03 80 39 32 09 ☎ 03 80 39 33 36 ufrsante-scolpharma@u-bourgogne.fr
Murielle ROCHELET Maître de conférences ☎ 03 80 69 31 76 Murielle.Dequaire@u-bourgogne.fr	
Composante(s) de rattachement : UFR des SCIENCES de SANTE - PHARMACIE	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'objectif est l'obtention de la 2^{ème} année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (arrêté du 8 avril 2013). Le parcours proposé a pour objectif d'apporter à l'étudiant les connaissances scientifiques nécessaires pour exercer ses fonctions dans l'environnement hospitalier quel que soit le diplôme d'enseignement spécialisé (DES) choisi. Ces connaissances doivent également fixer les bases communes sur lesquelles sont bâtis les enseignements spécifiques de chacun des DES. De plus, que ce soit pour un exercice dans les services de biologie médicale ou dans les Pharmacies à Usage Intérieur (PUI), la formation par la recherche est prioritaire pour ce parcours de même que l'acquisition des connaissances sur l'environnement réglementaire, sur l'environnement législatif, sur les exigences liées à la certification des établissements de santé et sur le rôle de l'hôpital public.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques sanctionne le 2^{ème} cycle des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques est délivré aux étudiants qui ont acquis les connaissances et les compétences définies à l'article 5 de l'arrêté du 8 avril 2013. Cette acquisition est vérifiée par la validation de l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 120 crédits européens correspondants et par la validation du certificat de synthèse pharmaceutique.

■ Service Sanitaire (SESA) :

Le **service sanitaire** (SESA) vise à former les futurs pharmaciens aux enjeux de la promotion des comportements favorables à la santé et à l'interdisciplinarité. Il inclut une formation théorique (CM et e-learning), la préparation d'une action concrète (travail personnel encadré) débouchant sur la remise d'un rapport et suivie de sa réalisation auprès des publics jugés prioritaires. Les thématiques abordées sont choisies pour leur impact sur la santé, articulées avec les priorités nationales de santé publique et avec les politiques des agences régionales de santé. Le SESA représente une UE de 2ECTS au semestre 1 et de 3 ECTS au semestre 2.

Modalités d'accès à l'année de formation :

- de plein droit : 4^{ème} année validée, indépendamment du parcours choisi en 4^{ème} année, 1^{ère} année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques
- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme : sans objet

Organisation et descriptif des études :

■ Tableaux de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis de **DFASP2 – 5^{ème} ANNEE de PHARMACIE, PARCOURS INTERNAT (PHARMACIE HOSPITALIERE - BIOLOGIE MEDICALE – RECHERCHE) :**

SEMESTRE 1 :

Préparation aux fonctions hospitalières : 14h CM (commun aux 3 parcours)

Le semestre débute par une préparation aux fonctions hospitalières dispensée lors de 14h de CM que l'étudiant doit obligatoirement valider pour être autorisé à réaliser ses stages hospitaliers du semestre 1 et du semestre 2.

Pour valider, l'étudiant doit obtenir au minimum la moyenne à un examen écrit (QROC, QCM). En cas d'échec à la session 1, une seconde session est proposée. En cas d'échec à cette seconde session, l'étudiant ne pourra pas partir en stage et devra redoubler son année.

Stage hospitalier

UE	disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage Hospitalier 1	Stage 1 à mi-temps					13	Validation de stage	Réparation de stage			
	TOTAL					13					

Service Sanitaire

UE	disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Service Sanitaire 1	Partie 1					2	Consulter les informations en début de fiche				
	TOTAL					2					

Validation du SESA :

Session 1 : L'étudiant doit obtenir au minimum la note de 50/100 aux épreuves de : QCM (note sur 30, examen au semestre 1), à la préparation de l'action (note sur 10, la préparation s'étale sur les 2 semestres), au rapport écrit terminal (note sur 30, à rendre au semestre 2) et à l'action (note sur 30, au semestre 2).

Session 2 : L'étudiant doit obtenir au minimum la note de 50/100 aux épreuves de QCM (note sur 30) et à l'épreuve orale de réparation de l'action (note sur 70).

Le SESA doit être validé de façon séparée. Il n'y a pas de compensation possible avec les autres UE de l'année. En cas de non validation du SESA, l'étudiant redouble son année et refait le service sanitaire dans sa globalité (aucune des notes ne sera conservée).

UE spécifiques du parcours internat :

UE	disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Exercices d'application en Sciences Pharmaceutiques 2	Exercices		35		80		voir modalités d'examen du Parcours internat	voir modalités d'examen du Parcours internat			
	Dossiers		45								
	TOTAL		80			8					

UE	disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances Pharmaceutiques générales	Exercices		18		40		voir modalités d'examen du Parcours internat	voir modalités d'examen du Parcours internat			
	Dossiers		22								
	TOTAL		40			4					

LA PRESENCE aux ENSEIGNEMENTS est OBLIGATOIRE

MODALITES D'EXAMENS pour le PARCOURS INTERNAT :

Il existe un examen unique pour les 2 UE : « Exercices d'application en Sciences Pharmaceutiques 2 » et « Connaissances Pharmaceutiques générales ». Cet examen unique correspond à un concours d'internat et comprend 3 épreuves écrites : - 1h 30 de QCM (coefficient 2),

- 2h d'exercices (coefficient 3),

- 3h de dossiers (coefficient 5).

UE librement choisie (3 ECTS)

UE	Eléments Constitutifs (EC)	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2			total coef
Officine 2A	Dispensation des médicaments et autres produits de santé II	10	20		30	3	CT oral	CT oral			3

L'UE Officine 2A « Dispensation des médicaments et autres produits de santé II » est obligatoire.

SEMESTRE 2 :

Seuls les étudiants ayant été reçus au CONCOURS NATIONAL D'INTERNAT EN PHARMACIE, dont les résultats sont connus courant janvier, sont autorisés à poursuivre les enseignements Universitaires et la partie Hospitalière du deuxième semestre du parcours internat.

Par contre, tous les étudiants (reçus ou non au concours de l'internat en pharmacie) suivent l'UE « Service Sanitaire 2 » du deuxième semestre du parcours internat.

Stage hospitalier

L'étudiant réalise son stage hospitalier dans 2 services différents.

UE	disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stages Hospitaliers 2	Stage 2 à mi-temps						Validation de stages	Réparation de stages			
	Stage 3 à temps plein										
	TOTAL					12					

Service Sanitaire

UE	disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Service Sanitaire 2	Partie 2					3	Consulter les informations en début de fiche				
	TOTAL					3					

Validation du SESA :

Session 1 : L'étudiant doit obtenir au minimum la note de 50/100 aux épreuves de : QCM (note sur 30, examen au semestre 1), à la préparation de l'action (note sur 10, la préparation s'étale sur les 2 semestres), au rapport écrit terminal (note sur 30, à rendre au semestre 2) et à l'action (note sur 30, au semestre 2).

Session 2 : L'étudiant doit obtenir au minimum la note de 50/100 aux épreuves de QCM (note sur 30) et à l'épreuve orale de réparation de l'action (note sur 70).

Le SESA doit être validé de façon séparée. Il n'y a pas de compensation possible avec les autres UE de l'année. En cas de non validation du SESA, l'étudiant redouble son année et refait le service sanitaire dans sa globalité (aucune des notes ne sera conservée).

UE spécifiques du parcours internat :

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Enseignement préparatoire à la prise de fonction d'interne	Qualité en milieu hospitalier	6				0,6	CT écrit 1h30	CT écrit 1h30			6
	Aspects réglementaires de l'exercice hospitalier	13				1,3					
	Cas cliniques		12			1,2					
	Recherche		4			0,4					
	Activités spécifiques en milieu hospitalier	25				2,5					
	TOTAL	44	16		60	6					

UE	discipline	CM	TD	TPE	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
STAGE RECHERCHE	Stage de 2,5 mois à mi-temps						Ecrit (mémoire)	Ecrit (mémoire)	3		6
							Oral	Oral	3		
	TOTAL					7			6		

UE librement choisie

UE	Eléments Constitutifs (EC)	CM	TD	TPE	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Officine 2D	Education Thérapeutique du Patient (ETP)		20		20	2	CT écrit	CT écrit	2		2

L'UE Officine 2D « Education Thérapeutique du Patient » est obligatoire.

■ Pour que l'étudiant reçu au **Concours National de l'Internat en Pharmacie** puisse réaliser le choix définitif de son poste d'interne, il doit valider chacun des semestres de la 5^{ème} année Hospitalo-Universitaire (A.H.U.).

Semestre 1 :

- Validation indépendante de l'UE « Stages hospitaliers 1 » :

L'étudiant doit valider son 1^{er} *stage hospitalier*. En cas d'échec, le collège d'enseignement pharmaceutique hospitalier fixe les conditions pour le réparer.

- Validation indépendante des UE spécifiques du parcours internat :

L'étudiant doit obtenir une note $\geq 10 / 20$ à l'examen unique des 2 UE spécifiques du parcours Internat « *Exercices d'application en Sciences Pharmaceutiques 2* » et « *Connaissances Pharmaceutiques générales* ».

- Validation indépendante de l'UE libre « Dispensation des médicaments et autres produits de santé II » :

L'étudiant doit obtenir une note $\geq 10 / 20$.

PARTICULARITE du parcours internat :

- A l'issue du premier semestre, Les étudiants se présentent généralement au **CONCOURS NATIONAL D'INTERNAT EN PHARMACIE** qui a lieu au mois de **décembre** (entre le 10 et le 19 décembre) à **l'Espace Jean Monnet, 47, rue des Solets, 94553 Rungis**. Ce concours permet l'accès aux D.E.S. (Diplômes d'Etat Spécialisés) de Biologie Médicale, de Pharmacie Hospitalière et d'Innovation Pharmaceutique et Recherche, à partir de la 6^{ème} année.

- **Cas particulier** : si un étudiant échoue à la validation des UE spécifiques du parcours Internat du 1^{er} semestre, mais réussit le Concours National de l'Internat en Pharmacie : possibilité d'équivalence pour les UE spécifiques du parcours internat.

- **Ainsi :**

- seuls les étudiants ayant été reçus au CONCOURS NATIONAL D'INTERNAT EN PHARMACIE, dont les résultats sont connus courant janvier, sont autorisés à poursuivre en deuxième semestre du parcours internat, en ce qui concerne les enseignements Universitaires et la partie Hospitalière.

- Tous les étudiants (reçus ou non au concours de l'internat en pharmacie) suivent l'UE « Service Sanitaire 2 » du semestre 2.

Semestre 2 :

- Validation indépendante de l'UE « Stages Hospitaliers 2 »

L'étudiant doit valider chacun de ses stages séparément. En cas d'échec, le collège d'enseignement pharmaceutique hospitalier fixe les conditions pour réparer le stage.

- Validation indépendante des UE spécifiques du parcours internat :

- La validation de l'UE : « **Stage Recherche** » sera obtenue après rédaction d'un mémoire de 10 pages maximum et présentation orale des travaux réalisés pendant 7 à 10 minutes maximum devant un jury commun d'au moins 2 membres, enseignants-chercheurs ou chercheurs dont l'un d'entre eux, au moins, est titulaire d'une HDR.
- L'étudiant doit obtenir une note $\geq 10 / 20$ aux UE « **Enseignement préparatoire à la prise de fonction d'interne** » et « **Stage recherche** ». Les règles générales de validation et de compensation prévues pour DFASP1 s'appliquent à ces 2 UE.

- Validation indépendante de l'UE librement choisie :

L'étudiant doit obtenir une note $\geq 10 / 20$ pour valider l'EC « Education Thérapeutique du Patient » (ETP) de l'UE Officine 2D.

L'attestation de formation ETP ne sera délivrée que si l'étudiant assiste à l'ensemble des ED et qu'il obtient une note $\geq 10 / 20$.

Pour les 2 Semestres :

En cas de redoublement, chaque UE ou EC validé est considéré comme définitivement acquis. Les stages hospitaliers validés sont également capitalisés.